



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 8638

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la préoccupation des mutuelles face à la troisième directive assurance européenne. En effet, il semble que cette directive prévoit de généraliser les méthodes des compagnies d'assurance et le système du bonus-malus à la protection sociale complémentaire et à la mutualité, ce qui nécessiterait une réforme du droit français, des codes de la sécurité sociale et de la mutualité, et notamment de la loi du 12 juillet 1990 sur la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap. Or, cela remettrait gravement en cause l'égalité du droit des personnes à l'accès aux soins et à la protection sociale. C'est pourquoi, au regard des conséquences d'une telle directive, elle lui demande de lui donner des précisions sur les mesures qu'elle compte prendre afin de garantir le respect de la loi de 1990 et l'égalité du droit à la protection sociale.

Texte de la réponse

Il est rappelé à l'honorable parlementaire que les directives européennes relatives à l'assurance fixent un ensemble de règles techniques et prudentielles pour organiser l'activité d'assurance en libre établissement et en libre prestation de service sur le territoire de l'Union européenne. Ces règles ne remettent en cause ni les dispositions de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques, ni celles de la loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8638

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 146

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1672